

Le Tribunal cantonal déboute sur toute la ligne le propriétaire du bâtiment Le Moderne

Les fresques peuvent respirer

« GUILLAUME CHILLIER

Bulle » Les peintures murales de Jacques Cesa et Massimo Baroncelli, situées dans le bâtiment du Moderne à Bulle, ont bel et bien une valeur patrimoniale, artistique et historique «indéniable». Ainsi en a décidé le Tribunal cantonal en s'appuyant sur une nouvelle expertise dans un arrêt daté du 19 février dernier. Dans celui-ci, il renvoie le dossier à la Préfecture de la Gruyère qui devra statuer à nouveau sur la restauration de ces œuvres malmenées depuis que le propriétaire a entrepris «de mauvaise foi» de rénover son immeuble, selon les termes du Tribunal cantonal.

Pour rappel, ces fresques peintes en 1985 lors du sauvetage du bâtiment ont été dégradées à deux reprises en 2014, provoquant une interruption des travaux et une saga judiciaire jusqu'au Tribunal fédéral. Elles ont encore subi un troisième accident lorsque le propriétaire a fait retirer un papier peint qui les protégeait afin de faciliter une vision locale. De sorte qu'aujourd'hui, les peintures de Jacques Cesa sont détruites à 50% au moins et celles de Massimo Baroncelli à 80% au moins, selon le dernier expert mandaté par la Cour.

Fresques témoins

En substance, Michel Acquaroli, propriétaire du bâtiment, réfute depuis le début de la procédure la véracité des expertises et la mise sous protection des œuvres. Les juges des Augustins n'en ont eu cure: ils relèvent, à la lumière de cette nouvelle expertise exigée par le Tribunal fédéral, que ces fresques sont témoins de l'importance historique de ce bâtiment Belle Epoque, en catégorie 1 – la plus haute protection – dont elles font partie «intégrante».

«C'est une magnifique victoire des artistes sur ce promoteur qui a dénigré ces œuvres depuis le début», se réjouit Pierre Mauron, avocat de l'artiste gruérien Massimo Baroncelli et des hoirs du peintre Jacques Cesa, décédé en août dernier. Il assure encore que lui et ses clients «n'ont eu que des victoires dans ce dossier, hormis le jugement du Tribunal



Ce qui reste des fresques est visible dans le couloir qui mène aux toilettes du Bulo'Bar. Charly Rappo

80

En pour cent, la destruction de la fresque peinte par Massimo Baroncelli dans le bâtiment

fédéral qui a retardé la restauration des œuvres». *La Liberté* a tenté hier de recueillir l'avis de Michel Acquaroli ou de son avocat, en vain.

Procédure rapide?

La suite? Ces derniers peuvent encore recourir au Tribunal fédéral, comme ils l'ont déjà fait en 2016. D'ici là, le dossier revient dans les mains du préfet,

Patrice Borcard, qui aura la tâche de déterminer l'avenir de ces fresques. Les refaire à l'identique comme il l'exigeait il y a cinq ans? Les restaurer? Quelle valeur ont-elles et quel est le coût du rétablissement de l'état de droit? Tant de questions dont les réponses vont être données le plus rapidement possible, assure Patrice Borcard qui juge que «ce dossier a trop duré». «Et

même s'il y a recours au Tribunal fédéral, il n'y aura pas d'effet suspensif», ajoute-t-il, déterminé à se pencher sur le sujet dès la semaine prochaine.

Dans son arrêt, le Tribunal cantonal lui trace toutefois le sillon: «C'est à lui de procéder, avec l'aide de l'autorité spécialisée (le Service et la Commission des biens culturels, ndlr) et en s'adressant à un restaurateur

reconnu, à une instruction complémentaire sur les résultats à attendre d'une restauration effectuée dans les règles de l'art ainsi que sur les coûts que cela implique».



«Le dossier des fresques du Moderne a trop duré»

Patrice Borcard

Reste qu'à l'heure actuelle, les fresques font peine à voir et les conditions d'un rétablissement de l'état de droit n'ont plus rien de commun avec celles qui ont fait l'objet de la décision préfectorale de 2014. Il y a eu les différentes dégradations et, de surcroît, le décès de Jacques Cesa. Dans son arrêt, le Tribunal cantonal évoque toutefois la position manifeste de la Commission des biens culturels. Cette dernière préconiserait de procéder à une «véritable restauration des fragments de peinture qui subsistent encore» en lieu et place d'une reconstruction. Il y a deux ans, les peintres eux-mêmes avaient souligné qu'il était impossible de réparer leur œuvre.

Ne plus rien toucher

Les juges ajoutent: «Dans l'intervalle, il est fait interdiction au requérant ou à ses auxiliaires d'effectuer toute intervention sur les fragments de peintures murales qui subsistent, y compris sur les restes de papiers peints encore en place, sous peine d'amende». A noter que les frais de procédure et d'indemnité (un total de plus de 32 000 francs) sont mis à la charge du propriétaire.

De son côté, Pierre Mauron espère que la procédure suivra son cours le plus rapidement possible «pour qu'au moins l'un des artistes, Massimo Baroncelli, la septantaine, voie de son vivant son œuvre reconstruite». »

L'Hôpital des nounours revient

Fribourg » Le traditionnel Hôpital des nounours se tiendra du 27 au 30 mars à l'Hôpital cantonal communique l'HFR. La manifestation, qui s'adresse aux enfants de 4 à 7 ans, est destinée à les familiariser avec le milieu hospitalier et leur permettre d'apprivoiser certaines craintes.

Organisé par des étudiants en médecine de l'Université de Fribourg avec le soutien de l'Hôpital fribourgeois (HFR), l'événement bilingue consiste à présenter de manière ludique et didactique la prise en charge des patients. L'HFR met à disposition ses locaux, son matériel et les compétences de son personnel de pédiatrie. Les enfants sont invités à se présenter à l'hôpital avec une peluche «malade» ou «blessée» qu'ils pourront prendre en charge avec l'aide d'une équipe de «nounoursologues», indique le communiqué.

Cette année, près de 500 enfants sont attendus pendant les quatre jours, prévoit l'HFR.

L'Hôpital des nounours sera ouvert aux familles mercredi après-midi et samedi toute la journée. Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire pour les familles sur le site hdnfr.ch. » JD

Le tilleul abattu

Torry » Le tilleul de Torry devra être abattu prochainement pour des raisons de sécurité, communique la ville de Fribourg. Il sera remplacé rapidement par un jeune arbre de la même espèce.

Cet arbre plus que centenaire était atteint de pourriture, puis a été endommagé par un coup de vent en 2012. La Bourgeoisie de la ville de Fribourg, propriétaire du terrain où il se situe, avait sollicité l'avis d'un spécialiste, qui avait décelé une faiblesse mécanique au départ des branches principales. Bien que diverses mesures de protection aient été prises, les fortes pluies et le vent en 2018 ont cassé la moitié de sa couronne. Pour des raisons de sécurité, une demande d'abattage ainsi qu'une demande de dérogation aux mesures de protection des boisements hors forêt ont été déposées le 28 juin 2018, sans donner lieu à des oppositions, rappelle le communiqué.

L'arbre emblématique sera remplacé par un jeune tilleul d'environ 4 mètres de haut et 15 cm de circonférence qui sera planté dès que les conditions météorologiques le permettront. » JD

Pour le maintien de 6000 paraphes

Droits populaires » Le Conseil d'Etat ne veut ni diminuer le nombre de signatures nécessaires pour une initiative ou un référendum, ni augmenter le délai de récolte des signatures, ni changer de système. Il a répondu dans ce sens à une motion de Bruno Marmier (les verts, Villars-sur-Glâne) et d'André Schoenenweid (pdc, Fribourg).

Les députés relèvent que le canton de Fribourg est un des plus stricts en la matière.

Ils suggèrent ainsi de diminuer le nombre de signatures pour une initiative ou un référendum de 6000 à 5000 et faire passer le délai pour la récolte de signatures pour les initiatives de 90 à 180 jours. Ils s'accommoderaient aussi d'un autre système, qui détermine un pourcentage du corps électoral plutôt qu'un chiffre.

Le Conseil d'Etat relève pour sa part qu'en 2018, il fallait la signature de 2,94%

du corps électoral pour faire aboutir une initiative ou un référendum, alors que ce pourcentage s'élevait à 13,02% en 1950. L'augmentation de la population a ainsi considérablement facilité la tâche, tout comme l'apparition de nouveaux outils de communication. Il note également que depuis 1986, seuls six référendums sur 23 n'ont pas abouti et 8 initiatives sur 32 depuis 1975. » MAG

Nathalie Déchanez candidate



PS glânois » L'assemblée extraordinaire du Parti socialiste glânois a désigné mardi Nathalie Déchanez candidate pour figurer sur la liste du PS fribourgeois au Conseil national,

qui sera validée le 14 mars. Nathalie Déchanez, 51 ans bientôt, siège au Conseil communal de Siviriez depuis 2010 et gère à ce jour le dicastère de la santé. Infirmière de formation, elle a pratiqué durant 14 ans à l'HFR, s'est formée en santé communautaire et enseigne à la Haute Ecole de santé.

Elle siège notamment au comité directeur du Cycle d'orientation de la Glâne, à la Région Glâne-Vevyseye et bientôt au Réseau santé. Cette Glânoise, motarde à ses heures, a aussi

œuvré à la culture en tant que coordinatrice de la Fourmière puis du Bicubic, et en tant que fondatrice et programmatrice de Scène9. Elle est mère de trois enfants.

Candidate socialiste au Grand Conseil en 2016, elle «souhaite s'engager pour l'égalité des chances» en matière de santé, formation et travail. Elle veut aussi mettre l'accent sur la lutte contre le réchauffement climatique, communique le PS glânois, présidé par l'ancienne députée Nicole Lehner-Gigon. » SZ